

Appel à projets
Pollinisateurs sauvages
en Val d'Oise 2020-2021



Nom du projet :

.....

1. Porteur du projet

Nom ou dénomination sociale :

.....

Statut :

Commune

Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI)

Syndicat intercommunal

Etablissement public

Association

Fondation

Syndicat professionnel

Autre :

Responsables du projet :

- Représentant légal :

Nom, prénom :

Qualité :

Téléphone :

Courriel :

- Personne en charge du projet :

Nom Prénom :

Fonction :

Téléphone :

Courriel :

2. Présentation du projet

Le projet doit répondre en premier lieu à un enjeu de sociabilisation de la biodiversité locale, en se gardant de discours alarmiste et militant. Les actions doivent être concrètes et accessibles. Elles seront menées en direction des élus, techniciens, habitants-usagers.

Les actions de sensibilisation ou de formation devront être couplées à des interventions, changements de pratiques ou aménagements durables dans l'espace public.

Quel est le rayonnement de votre projet ?

Départemental

Intercommunal

Communal

Dans le périmètre de l'établissement ou du local et de ses dépendances

Quels sont par ordre de priorité et d'importance (de 1 à ...) les publics concernés par votre projet ?

Élus

Agents communaux

Adhérents associatifs

Apiculteurs

Scolaires et centres de loisirs

Grand public

Agriculteurs

Autre :

Quels sont les partenaires associés à votre projet ?

Les projets sans mobilisation ou association de partenaires extérieurs au porteur de projet ne seront pas retenus.

Collectivités (EPCI, Communes)

Syndicat intercommunal :

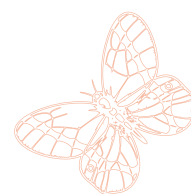
PNR Vexin

PNR Oise Pays de France

Conseil régional d'Île-de-France

Association(s) :

Autres directions du Conseil départemental :



Quel est le calendrier de mise en œuvre de votre projet ?

Vous disposez de 2 ans à compter de la date d'octroi de la subvention pour finaliser votre projet.

Démarrage prévu du projet

----- / -----

(Mois / Année)

Finalisation prévue du projet

----- / -----

(Mois / Année)

Quelles sont les actions envisagées ?

Le Département accordera une attention particulière aux projets intégrant les aspects suivants :

- la diversité des actions et publics concernés en complémentarité et en cohérence avec les dispositifs et organisations déjà présents sur le territoire
- l'engagement pluriannuel
- la pérennité des actions envisagées
- les garanties scientifiques
- la coopération avec les services départementaux
- la prise en compte du développement durable dans toutes ses dimensions (économique, sociale et environnementale)
- les recours pertinents à d'autres sources de financements publics et privés
- la désignation d'un(e) animateur(trice) local(e) désigné(e) pour coordonner la démarche

Cochez puis précisez au moins une action dans chacun des axes suivants :

N'hésitez pas à joindre des fichiers ou liens vers des documents, images, vidéos de présentation de votre projet.

Axe 1 :

Sensibilisation du grand public et des scolaires

Formation des responsables et gestionnaires d'espaces

Détail des actions envisagées :



Axe 2 :

Partage de connaissances et de pratiques entre agents publics, associatifs, administrés, scolaires, apiculteurs

Détail des actions envisagées :

Axe 3 :

Modification de pratiques de gestion en faveur des insectes pollinisateurs sauvages en tant que gestionnaire d'espaces

Création d'habitats et de ressources favorables aux insectes pollinisateurs sauvages

Autre :

Détail des actions envisagées :

3. Budget prévisionnel et plan de financement

Sont éligibles les dépenses suivantes :

- Les dépenses en investissement et en fonctionnement participant directement au projet : rémunération d'intervenants occasionnels, prestations de service, achats de matériaux, travaux, équipements, investissements immatériels (ex : outils numériques, outils de promotion...).

Ne sont pas éligibles les dépenses suivantes :

- les travaux ou études déjà réalisés ou en cours avant la date du dépôt du dossier de candidature
- les dépenses relatives à la mise en œuvre d'obligations réglementaires (mesures compensatoires, études d'impact...)
- les activités payantes
- les salaires et charges sociales
- les acquisitions foncières et immobilières.

Tableau pouvant être saisi sur Internet



Dépenses prévisionnelles, ex. Dépenses liées aux intervenants en extérieurs, Prestations de services, Matériel/ équipements, Autres	Détail	Coût <i>Devis à fournir obligatoirement</i>	Autofinancement	Partenaire financier	Montant sollicité/obtenu d'un ou plusieurs partenaires autres que le CDVO	Montant sollicité au CDVO
Total		<i>Préciser HT et TTC</i>	Total		<i>Préciser HT et TTC</i>	<i>Préciser HT et TTC</i>

4. Pièces complémentaires à joindre au dossier

- Courrier de demande de financement adressé à Marie-Christine Cavecchi, la Présidente du Conseil départemental
- Attestation sur l'honneur que la structure est à jour de ses obligations sociales et fiscales
- Relevé d'identité bancaire
- Attestation de situation au regard de la TVA (assujettissement ou non)
- Pour les projets portés par des collectivités territoriales, EPCI : délibération de l'assemblée
- Pour les projets portés par une association, établissement public ou fondation : PV d'assemblée générale ou du conseil d'administration
- Devis d'étude, de travaux, de prestation et achats estimatifs récents et détaillés
- Calendrier d'actions programmées, associé à des intervenants pré identifiés
- Tout autre document décrivant de manière précise l'intérêt du projet, notamment scientifique et social, précisant les acteurs impliqués et leur rôle, les financements sollicités et/ou obtenus...

5. Envoi des dossiers

Les dossiers sont à transmettre par voie dématérialisée à l'adresse : tvb@valdoise.fr

Contact : Direction de l'Environnement et du Développement durable - Service Trame Verte et Bleue : 01 34 25 31 77